

Consultation « Interviews porteur de projets et rédaction de fiches initiatives « récits » DD » 2020 - 2021

OBJET DE LA CONSULTATION

Type de produit : prestation intellectuelle

Objet : rédaction de fiches initiatives « récit » développement durable avec interviews d'acteurs

Début de la consultation : 28 octobre 2020

Fin de la consultation : 16 novembre 2020

DURÉE DU MARCHÉ

1 an à compter de la date de notification, renouvelable 1 fois avec reconduction expresse.

TYPE DE PROCÉDURE

Consultation simple

CONTEXTE DE LA MISSION : le Cerdd

Au cœur de la transition économique, sociale et écologique à mettre en œuvre et à accentuer collectivement en région Hauts-de-France, le Groupement d'Intérêt Public « Cerdd » accompagne la généralisation du développement durable dont la lutte contre le changement climatique, tout en contribuant à l'exploration des innovations.

Il encourage la mobilisation des acteurs et aide les organisations publiques et privées à être plus opérationnelles et à inscrire leur engagement dans des trajectoires vers de nouveaux modèles de développement. Le Cerdd est une structure de coopération et de coordination privilégiée entre l'État, la Région et leurs partenaires.

Ses domaines d'actions :

- Un domaine d'action transversal : les plans, programmes et projets territoriaux de développement durable ;
- Nouveaux modèles économiques durables comme voie de nouvelles coopérations et de transition vers des territoires durables ;
- Protection des ressources naturelles, la reconquête des milieux et la lutte contre les changements climatiques ;
- Satisfaction des besoins sociaux et l'étude des bénéfices sociaux du développement durable.

Ses cibles et principes d'action :

Le Cerdd n'agit pas directement en direction du grand public. Son action se concentre en priorité vers les territoires des Hauts-de-France (Pays, Parcs naturels régionaux, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Collectivités) et les acteurs-relais ou têtes de réseaux dans les secteurs économiques, associatifs et de la recherche.

Il segmente son action en fonction de la maturité des acteurs locaux au regard du développement durable. Il cherche ainsi à impulser une culture commune sur le développement durable pour les acteurs sensibilisés, à développer et renforcer les connaissances pour les acteurs qui s'engagent et à accélérer les innovations territoriales pour les acteurs les plus avancés.

LA MISSION

La mission décrite ci-dessous vise à rédiger des fiches initiatives relatant les méthodes, l'analyse des clefs de succès, des freins, des marges de progrès des projets identifiés, des actions mises en place, les enseignements, leviers et perspectives des démarches.

Cette mission participe à l'enrichissement de la base de données web des initiatives de développement durable en région Hauts-de-France sur www.cerdd.org. Ce panorama comprend à la fois des actions de lutte contre le changement climatique mais également un ensemble de bonnes pratiques de développement durable : alimentation durable, biodiversité, nouveaux modèles économiques...

ARTICLE 1 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La présente mission comprend : la réalisation de **05 à 10 fiches** initiatives « récit » sur l'année (2020 - 2021).

Le prestataire aura à charge :

- la lecture des documents envoyés par le Cerdd
- la prise de contact avec le porteur de projet et la réalisation des interviews
- la rédaction de la fiche récit, le choix de l'angle journalistique
- le suivi des étapes de relecture / validation avec le Cerdd et le porteur de projet
- la collecte de visuels illustrant le projet, y compris une photo du porteur de projet

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DE LA MISSION

Depuis 2007, le Cerdd capitalise et valorise des initiatives développement durable et climat régionales, portées par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations...). Avec comme objectifs :

- 1. Donner à voir** des réalisations concrètes
- 2. Démultiplier** ces bonnes pratiques
- 3. Promouvoir** les actions de la région

Pour plus d'efficacité dans sa mission, le Cerdd a créé sur son site internet un panorama, sous forme de cartographie, qui permet de visualiser toutes les initiatives en région Hauts-de-France : <http://www.cerdd.org/Panorama-des-initiatives>

Les initiatives ont été sélectionnées sur des critères de :

- **Reproductibilité** (perspective de déploiement à l'échelle régionale, exemplarité...)
- **Réduction du CO2 direct/indirect** (démonstration des impacts, favoriser le changement des comportements)
- **Transversalité** (effets sur plusieurs secteurs ; économie, emploi, formation...)
- **Approches positives** (apports réels et concrets du DD, bénéfiques...)

À noter également que le Cerdd recense et qualifie les initiatives « climat » en lien avec les dispositifs publics d'aides aux projets (Fonds Régional d'Amplification de la troisième révolution industrielle - FRATRI) de l'ADEME et la Région Hauts-de-France.

Le Cerdd a mis en place deux formats de fiches écrites :

- **Identité** : description synthétique de l'initiative avec un encart indiquant le nom et les coordonnées du porteur de projet, la date de réalisation, le financement...
- **Récit** : description détaillée révélant l'exemplarité de l'action, sa durabilité, ses impacts (GES, consommations d'énergie ou autres), sa reproductibilité. Ces fiches sont également accompagnées d'un encart indiquant le nom et les coordonnées du porteur de projet, la date de réalisation, le financement...

La mission consiste à rédiger des fiches « **récit** » relatant les **méthodes**, l'analyse des **clefs de succès**, des freins, des marges de progrès, les **enseignements**, leviers et perspectives des démarches pour encourager la reproduction de l'action dans de meilleures conditions pour les futurs porteurs de projet.

L'objectif pédagogique des fiches est de **favoriser l'appropriation des outils** et méthodes mobilisées et la compréhension du contexte de leur utilisation.

ARTICLE 3 – CONTENUS

La mission consiste à rencontrer les porteurs de projets et à les interroger sur les modalités et résultats de l'action ou de la démarche mise en place.

L'identification des actions et des porteurs de projet sont réalisés par le Cerdd.

Chaque fiche comprend l'équivalent de 4 feuillets, soit environ 6000 signes. Le prestataire veillera à ponctuer la rédaction de plusieurs niveaux de lecture (intertitre, légendes photos) en vue de la mise en ligne des contenus sur le site internet.

Le prestataire devra s'attacher à mettre en lumière la **trajectoire** de l'organisation ou du territoire dans un **récit incarné par le porteur de projet**. Il veillera ainsi à restituer régulièrement les propos du ou des porteurs de projet rencontrés, en alternance avec des éléments de contextualisation, de compréhension ou enfin d'interprétation. [Voir l'exemple d'une fiche récit.](#)

Rédaction du titre : Le titre comporte moins de 30 signes, espaces compris. Il contient le libellé de l'action présentée et le porteur de projet.

Rédaction du chapeau : Le chapeau comporte moins de 350 signes, espaces compris. Il contient un résumé de l'action avec un ou deux chiffres clés, ainsi que la ou les catégories de l'action (adaptation, agriculture, urbanisme...), le type de porteur de projet (acteur institutionnel, acteur privés, collectivités...) et le type de territoire (région, communauté de commune, ville..).

Rubrique « Description de l'action »

– Contexte (territorial ou de l'organisation) de la démarche : attentes et besoins identifiés, diagnostics réalisés. Les facteurs internes et externes ayant contribué à déclencher la réflexion. Formulation d'une problématique et définition des contours et objectifs principaux de la démarche ou de l'action. Politiques cadres dans lesquelles s'inscrit la démarche (type Plan Climat Air Énergie, Territoire Zéro Déchet, ...)

– Descriptif de l'action / de la démarche : nom/intitulé, porteur principal et partenaires, outils et méthodes mobilisés, périmètre et période de mise en œuvre...

Rubrique « Analyse de l'action »

– Eléments qualitatifs d'analyse de la démarche : sens donné à la démarche et des origines du projet, éléments déclencheurs, moments clefs et tournant de la trajectoire du projet, les difficultés et obstacles rencontrés, les éléments accélérateurs,...

– Originalité ou spécificité de la démarche : où réside l'innovation, le niveau d'ambition de la démarche, ainsi que les bénéfices recherchés pour le bénéficiaire final (usager / consommateur / habitant / salarié).

– Gouvernance et partenaires : modalités de portage, pilotage, modalités d'animation de la dynamique territoriale ou du management interne, originalité des leviers utilisés, principales caractéristiques de la participation des parties prenantes à la démarche (information / implication / co-production / co-décision) et effet d'entraînement sur les parties prenantes, résultats en matière de qualité de la participation et d'évolution des contours et objectifs du projet.

Rubrique « Résultats de l'action »

– Les résultats de la démarche et perspectives (au regard notamment de la stratégie nationale du développement durable et de ses 5 finalités, mais aussi en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques) : indicateurs de référence et évolution de l'indicateur, indicateurs qualitatifs éventuels (résultats du projet pour les bénéficiaires), quelle atteinte des objectifs fixés, quelles perspectives pour la démarche.

– Les modalités de reproduction de l'action : les enseignements vus par le porteur de projet, ses conseils à tout acteur envisageant de reproduire l'action dans son territoire ou son organisation (prévoir une mise en exergue de son propos sous la forme d'une phrase : « ce qu'il faut retenir »), face aux difficultés rencontrées, identifier les conditions de réussite et les leviers d'actions.

Rubrique « Fiche identité »

Les informations de cet encart sont les suivantes :

- Lieu / échelle de l'action : échelle infracommunale, communale, intercommunale, départementale ou régionale
- Identification du porteur de projet (nom, prénom, fonction, structure, adresse, contact)
- Partenaires (techniques / financiers) : montage financier de l'opération
- Indicateurs de moyens et de résultats : chiffres clés de l'action
- Période de réalisation (démarrage et fin de l'action)
- Bénéficiaires / cibles : habitants du quartier, salariés de l'entreprise, consommateur...
- Ressources pour aller plus loin : vidéos, sites internet, publications...

Points de vigilance :

- Intégrer les hyperliens dans l'article.
- Fournir des photos / visuels de qualité (si possible définition d'au moins 1 MO) sans oublier de préciser les crédits photos.

ARTICLE 4 – RÉSILIATION DU MARCHÉ

Selon l'application des articles 29 à 36 du CCAG/FCS (2009).

ARTICLE 5 – CADRAGE

Une **réunion de cadrage** au démarrage de la mission (semaine 48 - 49) permettra de préciser le calendrier, les modalités de validation, ainsi que la méthodologie de travail.

Un **briefing** en amont de la réalisation de chaque fiche est également prévu pour travailler l'angle journalistique.

ARTICLE 6 - REMISE DES OFFRES

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les offres seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix	40%
Connaissance des sujets et acteurs énergie-climat	30 %
Compétences journalistiques et de synthèse	20 %
Compétences pédagogiques - vulgarisation	10 %

Il est également demandé aux répondants **d'indiquer leurs références** à l'appui de leur **dossier de candidature**.

La sélection du prestataire sera réalisée sur la base d'une proposition écrite qui devra faire apparaître le coût unitaire d'une fiche récit (exemple ci-dessous) :

Nature de la prestation	Coût unitaire HT	Montant TVA (..... %)	Coût unitaire TTC
Interview de porteur de projets et rédaction de fiches initiatives « récits »			

Les offres doivent être envoyées avant le lundi 16 novembre (12h) par mail à l'adresse mapaco@cerdd.org (objet : Consultation Cerdd «Interview et rédaction de fiches initiatives « récits » DD)».

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement interviendra par **mandat administratif**, à réception de la facture, après livraison de la prestation, sous délai global maximum de 30 jours. Une **facture** (mentionnant date et nom des fiches) pourra ainsi être édité par le prestataire au rythme de **deux ou trois fiches initiatives réalisées**.

COORDONNÉES

Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd)
Site du 11/19, Rue de Bourgogne, 62 750 Loos-en-Gohelle

Responsable : Emmanuel Bertin, Directeur du Cerdd

Contact : Lucille Hutchison, Chargée de communication digitale, lhutchison@cerdd.org